



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Industrie Pharmaceutique

Arrêté N°.....19..... Du.....03 AOUT 2025

Le Ministre de l'Industrie Pharmaceutique ;

- vu la loi n° 90-11 du 26 ramadhan 1410 correspondant du 21 avril 1990, modifiée et complétée, relative aux relations de travail ;
- Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Joumada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°19 -190 du 30 Chaoual 1440 correspondant au 3 Juillet 2019, modifié et complété, fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'agence nationale des produits pharmaceutiques ;
- Vu le décret exécutif n° 25-187 du 17 Moharrem 1447 correspondant au 13 juillet 2025 fixant les attributions du ministre de l'Industrie pharmaceutique ;
- Vu Arrêté du 12 Joumada Ethania 1443 correspondant au 16 janvier 2022 portant création d'annexes régionales de l'agence nationale des produits pharmaceutiques ;
- Vu l'envoi N° 357 du 18 mai 2025 émanant du chargé des affaires de l'agence nationale des produits pharmaceutiques, portant proposition de la nomination de madame **HAMDOUCHE Sabrina**, en qualité de chef d'annexe régionale de l'agence nationale des produits pharmaceutiques à Constantine.

Arrête

Article 1^{er} : Madame **HAMDOUCHE Sabrina** est nommée **chef d'annexe régionale de l'agence nationale des produits pharmaceutiques à Constantine.**

Art.2 : Monsieur le Secrétaire Général du ministère de l'industrie pharmaceutique est chargé de l'exécution du présent arrêté, à partir de la date de sa signature.

